

MUNIC. RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 12 juillet 2017 à 19 heures.

Étaient présents MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Gino Vachon, maire suppléant de Saint-Victor

 Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Marie-Andrée Giroux, représentante de Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville

Étaient aussi présents : MM Michel Légaré, directeur général et secrétaire-trésorier ;
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
 Gilbert Caron, personne ressource

1.0– NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Monsieur Provençal présente au Conseil monsieur Michel Légaré qui est proposé par le Comité de sélection comme nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

Monsieur Légaré se présente, suite à quoi le Conseil procède à sa nomination.

ATTENDU le départ à la retraite prochain de monsieur Gilbert Caron;

ATTENDU QU'un comité de sélection formé de messieurs Luc Provençal et Jean-Rock Veilleux, assistés de messieurs Marc-André Paré et Gilbert Caron, a été mis en place pour identifier un nouveau directeur-général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE ledit comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Michel Légaré à titre de directeur général et secrétaire-trésorier :

5974-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- que monsieur Michel Légaré soit nommé directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche;
- que Monsieur Luc Provençal, préfet, soit autorisé à signer, pour la MRC Robert-Cliche, le contrat de travail qui sera offert à monsieur Michel Légaré.

2.0- SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

5975-17 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que messieurs Luc Provençal, préfet, et Michel Légaré, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les effets bancaires de la MRC et, en leur non disponibilité, messieurs Jean-Rock Veilleux, préfet-suppléant et Renal Roy, secrétaire-trésorier adjoint, sont autorisés à signer lesdits effets bancaires;

Il est également résolu que monsieur Michel Légaré soit administrateur principal dans AccèsD.

3.0- ORIENTATION GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Provençal indique aux maires que les représentants des MRC de Chaudière-Appalaches ont été invités par la direction régionale du MAMOT à participer à une séance d'information le 19 juin 2017 relativement aux nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Après analyse, il s'avère que ces orientations, si elles étaient appliquées, seraient dévastatrices pour le développement socio-économique et la vitalité des municipalités de la MRC.

Monsieur Provençal propose que la MRC réagisse vivement à ces propositions.

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire(MAMOT) a organisé une rencontre avec les élus de la région Chaudière-Appalaches le 19 juin 2017 sur le renouvellement des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire relatives à la gestion durable de la forêt et de la faune, pour un aménagement harmonieux du territoire public, au territoire et aux activités agricoles ainsi qu'au développement durable des milieux de vie, suite au dépôt de ces projets en mai 2017;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a pris connaissance et amorcé l'analyse desdits documents;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des documents déposés, la MRC Robert-Cliche se questionne sur les attentes du Gouvernement;

ATTENDU QUE le MAMOT demande aux MRC de soumettre leurs commentaires écrits d'ici le 22 juin, et a prolongé ce délai lors de cette rencontre à la fin juillet 2017;

ATTENDU QUE le délai proposé par le MAMOT est insuffisant pour permettre à la MRC d'analyser convenablement les documents déposés;

ATTENDU QUE plusieurs documents de référence contenus dans les OGAT présentés sont manquants, rendant difficile l'analyse et la portée des attentes gouvernementales, de même que la rédaction des commentaires de la MRC dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE les attentes gouvernementales contenues dans ces documents d'orientations diffèrent des intentions présentées par le MAMOT lors de la rencontre du 19 juin 2017 misant sur l'importance de prendre en compte les particularités régionales;

ATTENDU QUE la prise en compte de ces particularités régionales réfère principalement à la définition de « municipalité où les pressions de développement se font moindres », définition qui n'est pas adaptée à la réalité du territoire de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la centralisation souhaitée dans l'OGAT Développement durable et milieux de vie est incohérente et ira à l'encontre avec la vitalisation souhaitée dans nos territoires agricoles tel que présenté dans l'OGAT Territoire et activités agricoles.

ATTENDU QUE ces OGAT s'adressent essentiellement aux régions métropolitaines et aux grandes agglomérations urbaines subissant des pressions de développement, situation bien différente dans la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE les attentes présentées dans les OGAT auraient donc des conséquences négatives importantes sur le développement socio-économique et la vitalité des municipalités de la MRC Robert-Cliche et contribuera à leurs dévitalisation;

ATTENDU QUE les OGAT vont à l'encontre de la Loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE la MRC n'aura pas les ressources humaines et financières pour répondre à ces quelques 136 exigences prévues dans les OGAT, lesquelles excèdent parfois la compétence des MRC;

5976-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche :

Rappelle au Gouvernement ses intentions visant à tenir compte des particularités régionales dans le renouvellement des OGAT alors que le contenu de ces dernières laissent entendre le contraire;

Exprime son fort désaccord face au renouvellement des OGAT relatives au Développement durable des milieux de vie et de la Protection du territoire et des activités agricoles;

Exige du MAMOT de fournir l'ensemble des documents relatifs au renouvellement des OGAT afin que la MRC puisse analyser ces documents et en connaître la réelle portée;

Demande au MAMOT un délai supplémentaire à la MRC de douze (12) mois suivant la réception de tous les documents de référence, afin qu'elle puisse lui formuler adéquatement ses commentaires;

Demande au MAMOT de réviser les OGAT relatives au Développement durable des milieux de vie et de la Protection du territoire et des activités agricoles afin de tenir compte réellement des particularités régionales;

Exige une nouvelle consultation sur les OGAT à la suite de la prise en compte des commentaires exprimés par la MRC;

Demande au Gouvernement un ajustement à la hausse et récurrent du Fonds de développement des territoires (FDT), afin de lui permettre de répondre aux nombreuses exigences prévues par le renouvellement de POGAT;

Que la présente résolution soit transmise au Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), à l'ensemble des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au député de Beauce-Nord, monsieur André Spénard.

4.0- MISE À JOUR DU DOSSIER DU REGROUPEMENT DES OMH

À la demande de monsieur Provençal, monsieur Gilbert Caron présente une mise à jour du dossier du regroupement des OMH.

Le comité de transition et de concertation a été entièrement formé et comprend les six représentants municipaux ainsi que trois représentants des locataires. Messieurs François Baril et Gilbert Caron agissant à titre de personnes ressources.

Deux rencontres du comité ont eu lieu, à date, soit les 21 et 29 juin, et une troisième rencontre sera tenue le 27 juillet. Le plan d'affaires abrégé a été amorcé et est en bonne voie de réalisation.

Le comité est en attente des résolutions des OMH.

Un représentant de la SHQ assistera aux prochaines rencontres du comité.

5.0- NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Monsieur Provençal brosse un tableau de l'évolution du dossier des négociations de la convention collective.

6.0- VARIA**6.1 FIBRE OPTIQUE**

Monsieur Renal Roy met le Conseil à jour dans le dossier de la fibre optique.

Les maires donnent leur accord à ce que Me Claude Jean agisse à titre d'aviseur légal pour la MRC dans ce dossier.

6.2 DEMANDE DE AUTOBUS BRETON

Monsieur Provençal présente une demande de Autobus Breton qui effectue le transport régional entre Saint-Georges et Québec. Devant l'importante baisse de l'achalandage au cours des dernières années, la compagnie est en difficulté financière. La solution proposée par l'entreprise vise à ce que les MRC profite du volet II du Programme d'aide au transport collectif 2017 qui ferait en sorte que pour chaque dollar investi par le milieu, le MTMDET investirait trois dollars. Donc, pour 50 000\$ provenant des 3 MRC, le ministre investirait 150 000\$, ce qui permettrait à Autobus Breton d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année 2017. Ce scénario est donc valable pour l'année 2017, alors que rien n'indique que le Programme sera renouvelé d'année en année. Il est donc évident que la demande vise un investissement annuel du monde municipal.

Le Conseil s'oppose à cette forme d'aide à l'entreprise privée par les municipalités.

6.3- DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ :SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

ATTENDU QUE la Municipalité désire morceler et aliéner une partie du lot #4 375 485 pour rétrocession aux propriétés voisines, pour une superficie totale de 2341,6 mètres carrés;

ATTENDU QUE le secteur visé est situé en zone agricole permanente et que les sols présentent un potentiel agricole de classe 7;

ATTENDU QU'une partie du lot est utilisée à des fins de culture fourragère par l'acquéreur visé par l'aliénation demandée;

ATTENDU QUE le secteur visé par la demande permettra de consolider les activités agricoles du secteur;

ATTENDU QUE le projet ne peut être réalisé à un autre endroit que celui visé par la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucune contrainte particulière ou supplémentaire sur les terres en culture ainsi que sur les activités agricoles existantes et leurs possibilités de développement;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de créer des propriétés dont la superficie y est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

5977-17 SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :

Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires;

Que la MRC Robert-Cliche recommande la demande de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot #4 375 485 pour rétrocession aux propriétés voisines.

6.4- DÉCRET GOUVERNEMENTAL : ZONES INONDABLES

Monsieur Provençal et madame Geneviève Turgeon ont fait part de leurs observations suite à la séance d'information tenue par le MAMOT le 10 juillet concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations d'avril et mai 2017.

L'objectif est louable, mais les autorités gouvernementales semblent banaliser les effets du décret, lesquels peuvent être très significatifs pour les citoyens sur le plan financier.

Le décret laisse poindre une éventuelle modification à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Il faut donc rester attentif.

7.0- LEVÉE DE LA RÉUNION

5978-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 05.

Luc Provençal

Préfet

Michel Légaré

Secrétaire-trésorier